



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Des enfants et des arbres

En écho à l'édition 2019 de la Journée des naissances, retour sur cette manifestation qui, d'année en année, voit la commune de Val-de-Travers se verdier encore davantage.

Lors de sa séance du 26 avril 2010, le Conseil général acceptait une motion demandant au Conseil communal de réfléchir « à la mise sur pied d'une opération annuelle se composant de la plantation d'un arbre pour chaque naissance ou d'un arbre représentant toutes les naissances de l'année dans la commune de Val-de-Travers ».

Les forêts ne manquant pas sur le territoire communal (elles en recouvrent la moitié) et les plantations n'étant pas nécessaires à leur maintien, le Conseil communal écartait la première option. Il proposait de réaliser chaque année un objet forestier, en variant chaque année la nature et la localisation.

En 2011, célébrant les naissances de 2009 et 2010, un sentier didactique était réalisé dans les forêts de la Caroline, à Fleurier, permettant de découvrir 39 essences différentes. Ont suivi depuis lors la plantation d'une haie le long de l'allée arborée au sud de Môtiers (enfants nés en 2011), la création d'une place de pique-nique à la sortie ouest de Buttes (2012), puis le réaménagement d'une autre place dans les

hauteurs des sources de la Noiraigue (2013).

Constitutives du paysage, apportant ombrage et favorisant selon les essences la biodiversité, des allées ont ensuite été plantées pour les enfants nés en 2014 (sur le Communal des Bayards), en 2017 (le long de la piste de mobilité douce entre Môtiers et Boveresse) et en 2018 (entre les Creuses et les Raisses, sur les hauts de Fleurier).

Les enfants de 2015 ont vu quant à eux la création d'un verger au sud de Fleurier, lequel a permis de réintroduire des variétés rares ou disparues de pommes et de poires. Enfin, ceux nés en 2016 ont été célébrés par l'aménagement d'un biotope en milieu bâti, à Couvet (rue du 1er-Mars 11), incluant un rucher géré par la fondation Alfaset.

Autant d'actions qui permettent ainsi de souligner les fonctions multiples des forêts et des arbres, tout en offrant aux enfants nés à Val-de-Travers (dont le nom est à chaque fois gravé sur une plaque) un lien personnel avec la nature



L'histoire de votre musée – Après les bains froids, les bains chauds, au lieu de l'actuelle Fiduciaire Reymond (7/24) ©MRVT



Echo des autorités

Les 10 ans de la fusion : ça se fête !

Le Conseil communal ayant décidé de fêter dignement les 10 ans de la commune, un groupe de travail (GT) a été constitué. Il est composé de représentants issus de divers milieux tels que la culture,

la jeunesse et les aînés, les sociétés locales, le monde politique et le personnel communal.

Des animations sont prévues dans les 9 villages du 19 au 23

août prochains. La journée officielle se tiendra le samedi 24 août à Môtiers, au Parc Girardier. Le programme de « Les 10 ans de la fusion : ça se fête ! » est en cours de finalisation par le GT et sera dévoilé dès que validé par le Conseil communal. Aussi, d'ores et déjà : à vos agendas et réservez ces dates pour commémorer les 10 ans de vie commune de nos 9 villages !

ANNONCES

Manifestations

Attribution de l'emplacement pour les forains lors des éditions 2020 à 2022 de l'Abbaye de Fleurier :

Le Conseil communal informe que l'emplacement de 2'500 m² pour les marchés forains (carrousels) lors de la fête de l'Abbaye est attribué sur la base de contrats spécifiques de durée déterminée.

L'actuel contrat arrivant à échéance à fin juillet 2019, le Conseil communal de Val-de-Travers invite les professionnels intéressés à proposer leurs services avant le 30 avril 2019 à l'adresse suivante : Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Fête de l'Abbaye, Grand-Rue 38, 2108 Couvet. Les demandes écrites contiendront les éléments suivants : autorisation d'exploiter, type et superficie des manèges proposés.

Avis de restriction de circulation

Dans le cadre du Carnaval du Val-de-Travers, des mesures particulières de restriction de circulation seront mises en place.

Du mardi 11 dès 20 h au mardi 17 avril à 24 h, il est interdit de parquer sur la place de la patinoire.

Du vendredi dès 17 h au dimanche à 24 h :

- L'accès est interdit dès la hauteur de l'immeuble No 1 de la rue du Patinage ;
- La circulation est réglée à sens unique dès la hauteur de l'immeuble No 29 de la rue du Patinage ;
- Il est interdit d'obliquer à droite à l'intersection de la rue du Patinage à la hauteur de l'immeuble No 15 de ladite rue ;

Il est interdit de parquer devant les immeubles Nos 11, 13 et 15 de la rue du Patinage.

Le samedi, il est interdit de circuler et de parquer :

dès 13 h jusqu'à la fin du cortège, sur les rues du Collège, de la Promenade, du Progrès, avenue de la Gare et Grand'Rue ;

Le dimanche, il est interdit de circuler et de parquer :

dès 13 h jusqu'à la fin du cortège, sur les rues du Collège, de la Promenade, du Progrès, avenue de la Gare, Grand'Rue et rue de la Place d'Armes ;

Il est interdit de parquer, dès 12 h, sur toute la place de Longereuse. Les zones de parcage sont les suivantes :

- Place Longereuse (sauf le dimanche dès 12 h) ; Rue du Patinage, sauf devant les immeubles 11, 13 et 15 ; Avenue Daniel-Jeanrichard ; Rue François-Jaques ; Rue de l'Ecole d'Horlogerie.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et de vous conformer à la signalisation mise en place et au service de circulation.

Compost gratuit pour votre jardin potager

La population de la commune de Val-de-Travers est invitée à venir chercher gratuitement du compost pour le jardin potager auprès de l'entreprise Agri Bio Val SA, Clos-Donzel 11, à Fleurier à la date suivante :

Samedi 6 avril 2019, de 9 h à 11 h 30.

Chaque personne doit se munir d'un récipient pour le transport de son compost.

La distribution aura lieu uniquement à cette date.

Mise au concours

Le Conseil communal met au concours un poste de collaborateur administratif (H/F), au secrétariat de l'école Jean-Jacques Rousseau. Taux d'activité : 80 %. Délai de postulation : 15 avril 2019. Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site : <https://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi>

INFORMATIONS PRATIQUES

A la rencontre du Grand Nord à l'occasion de la célébration du changement d'heure

Depuis plusieurs décennies, le Grand Nord est la région du monde qui subit les changements climatiques les plus abrupts. Les glaces fondent, font augmenter le niveau de la mer, perturbent la circulation atmosphérique et donc notre météo. Mais ce n'est pas tout, car la fonte des sols gelés (les permafrosts) affecte aussi fortement l'effet de serre et les communautés autochtones de l'Arctique. Passionnée de longue date par les pôles, Célia Sapart, climatologue et glaciologue originaire du Val-de-Travers, va venir partager ses expériences, parler de ses expéditions polaires et nous informer de l'état de

l'art concernant le Grand Nord et l'évolution de notre climat. Aux côtés de l'artiste et explorateur polaire fribourgeois, Daniel Rohrbasser, elle va aussi présenter les premières images de leur exposition *Le Grand Nord, une rencontre entre art et science* qui se tiendra à la Pension Beauregard de Fleurier du 26 avril au 21 juin 2019 dans le cadre du Printemps culturel.

Retrouvez le programme de la manifestation publique qui aura lieu le samedi 6 avril 2019 à 18 h à la salle Fleurisia à Fleurier sur www.fleurier.ch.